

secoia



Votre Lettre d'Information Trimestrielle

**TAUX D'ACTUALISATION
ET TAUX TECHNIQUES
À FIN DECEMBRE 2025**



”

Introduction

La présente note s'inscrit dans une démarche d'information trimestriellement mise en œuvre par SECOIA à l'attention de ses clients afin de leur présenter l'évolution récente des taux d'actualisation et des taux techniques d'assurance.

Taux d'actualisation au 31/12/2025

Pour mémoire, la norme IAS19 définit le taux d'actualisation « *par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'est pas actif, il faut prendre le taux*

(à la clôture) des obligations d'État. La monnaie et la durée des obligations d'entreprises ou des obligations d'État doivent être cohérentes avec la monnaie et la durée estimée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi ».

A ce titre, la position de la place (*) consiste à retenir le taux iBoxx Corporate Bonds AA dont la maturité est alignée sur la duration de l'engagement considéré.

Duration
> 10 ans

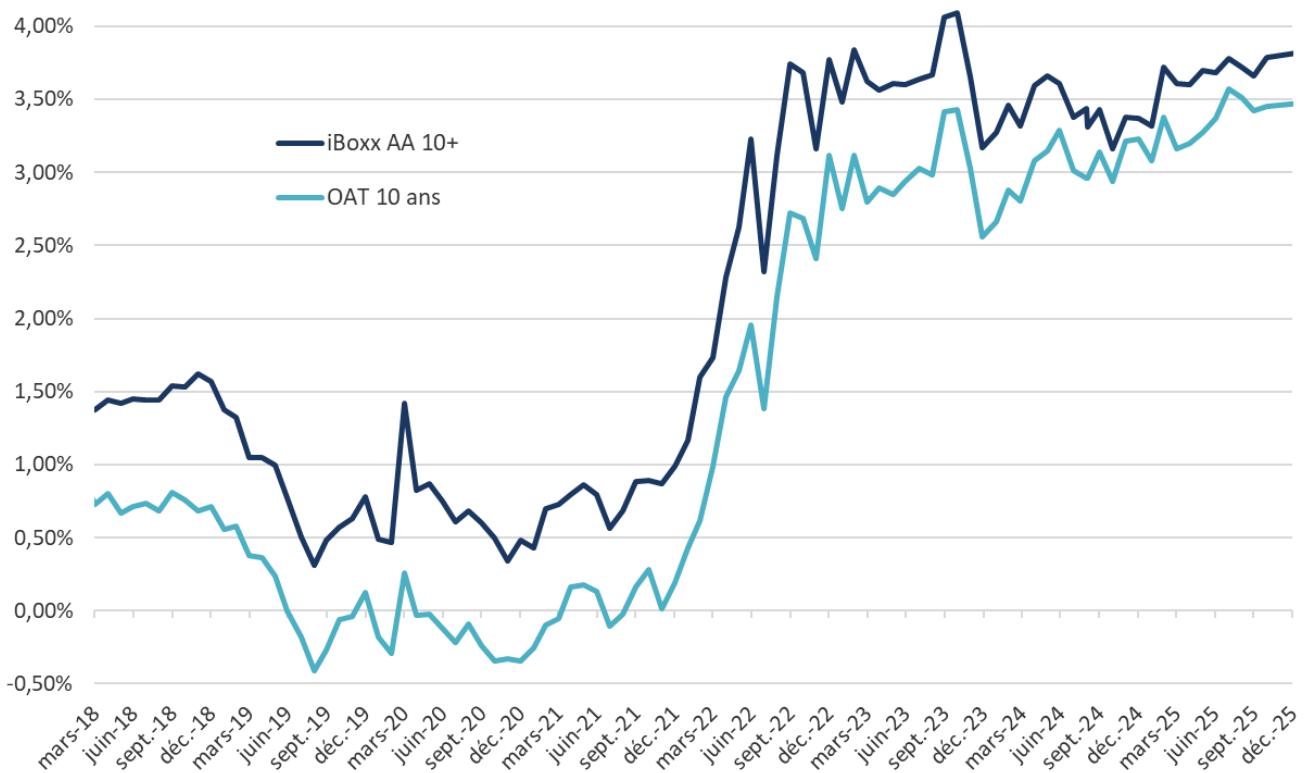
Taux iBoxx Corporate Bonds AA au 31/12/2025 **3,96 %**

Rappel : taux définitifs au 31/12/2024 **3,38 %**

(*) Lors de l'évaluation de sa dette actuarielle, votre société peut bien entendu opter pour un taux distinct de celui que nous proposons notamment pour prendre en compte les éventuelles spécificités du plan considéré, ou la communication d'un taux imposé par le groupe auquel elle appartient.

Historique des taux iBoxx Corporate Bonds et OAT

Le graphique qui suit reprend l'historique des taux iBoxx Corporate Bonds recensés au cours des 8 dernières années, ainsi que le taux d'emprunt d'Etat Français à 10 ans sur la même période (OAT 10 ans).



La référence OAT 10 ans apparaît ici à titre indicatif, son niveau actuel est inférieur à celui des iBoxx Corporate Bonds AA 10+.

Taux techniques assurantiels

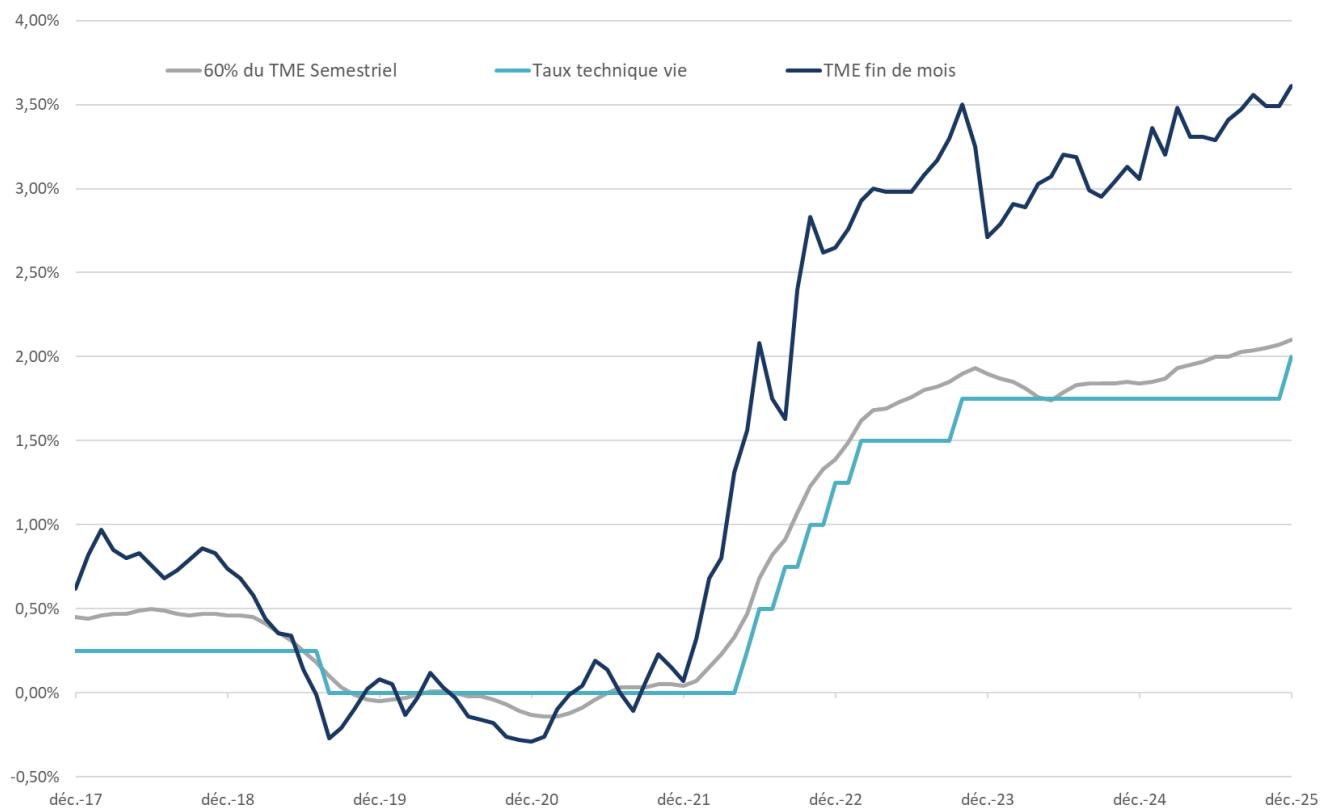
Secteur	Durée	Référence	Taux max. légal à fin déc. 2025	Taux max. légal à fin déc. 2024
Assurance vie	≤ 8 ans	75 % du TME semestriel	2,50 %	2,25 %
Assurance vie	> 8 ans	60 % du TME semestriel	2,00 %	1,75 %
Assurance non-vie Incapacité / Invalidité	< 8 ans	75 % du TME 24 mois	2,41 %	2,28 %
Branche 26	≤ 8 ans	75 % du TME 36 mois	2,25 %	1,75 %
Branche 26	> 8 ans	60 % du TME 36 mois	1,75 %	1,25 %

Focus sur le taux technique 60 % du TME semestriel

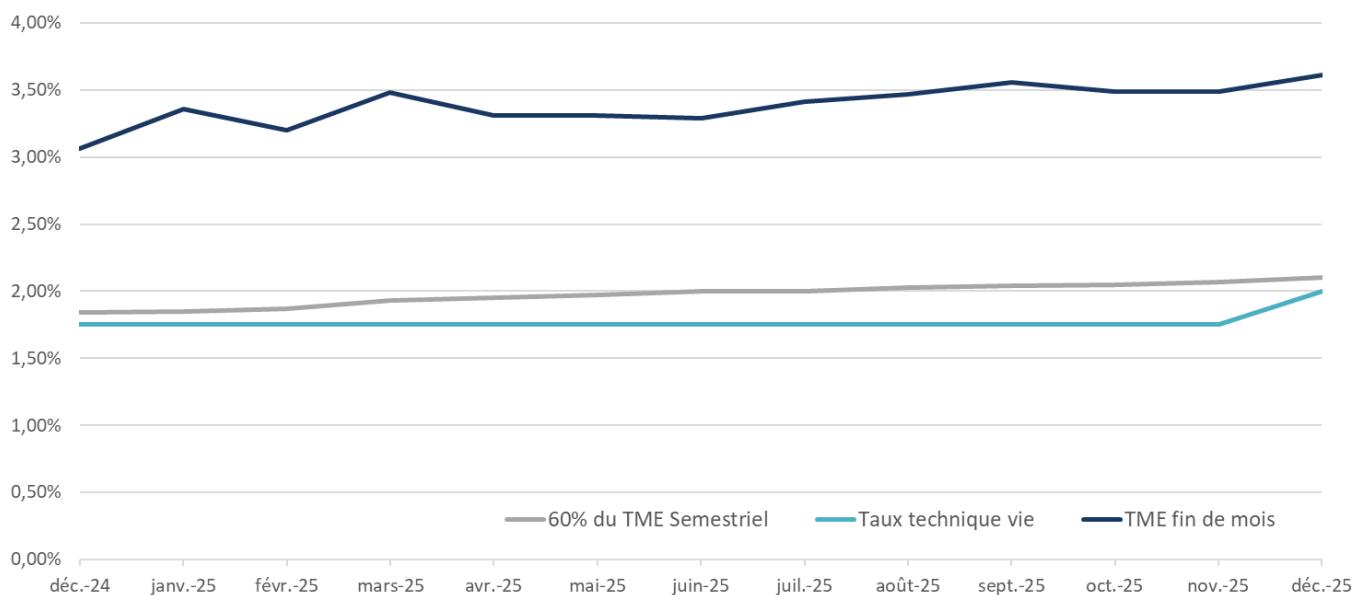
Le taux technique maximum que les assureurs peuvent utiliser pour les contrats d'assurance sur la vie est réglementé par l'article L310-1 du Code des Assurances. Ainsi, dans le cadre de la gestion des rentes viagères, le taux technique maximum légal est calculé sur la base de 60 % du TME semestriel. Il ne peut évoluer que par paliers de 0,25 % en fonction des variations observées d'un mois à l'autre. Lorsqu'un nouveau taux technique maximum est en vigueur, les assureurs disposent d'un délai de 3 mois pour appliquer la nouvelle référence.

Le graphique suivant reprend l'historique des taux techniques d'assurance vie en vigueur au cours des 8 dernières années.

Historique du taux technique 60 % du TME semestriel



Historique du taux technique 60 % du TME semestriel Vision sur 1 an



Suite à l'augmentation constante du TME sur ces deux dernières années, le taux technique a atteint 2,00% depuis fin décembre 2025. Il était stable à 1,75% depuis octobre 2023.

Gardons le contact

N'hésitez pas à contacter les actuaires de Secoia pour toute information complémentaire ou pour faire réaliser si besoin un chiffrage précis de l'impact de cette évolution des taux sur les engagements de votre entreprise.



Stéphanie Legay
Responsable passifs sociaux

06 56 26 23 24
slegay@secoia.fr



Clément Poncet
Actuaire

07 56 26 23 06
cponcet@secoia.fr



SECOIA

64 rue de la République 69002 Lyon
18 rue de la Pépinière 75008 Paris

04 78 24 24 73

secoia@secoia.fr



secoia

www.secoia.fr